

Bulletin d'inscription du MulTriMan Loire, les 17 et 18 mai 2008

Date limite d'inscription 16/05/08



**Ou imprimez le bulletin ci dessous et renvoyez le à:
Iron Loire Organisation - 23 bis chemin de La Chabure 42400 St Chamond
CERTIFICAT MEDICAL de moins d'un an obligatoire pour tous les participants NON LICENCIES
FFTri.**

Vous avez participé à une des précédentes éditions du Multiman Loire (classement général)

5 euros de réduction pour une inscription au classement général*

En notant ici : l'année de votre participation et en retournant CE bulletin

***non cumulable avec une inscription club, tarif minimum 49 euros**

NOM (surname) : _____ Prénom (first name) : _____
Date de naissance (date of birth) : _____ Sexe (sex) : M F
Adresse (address) : _____
Code postal (Zip code) : _____ Ville (city) : _____
Pays (country) : _____ Nationalité (nationality) : _____
Téléphone (phone) : _____ E mail : _____
Licencié: Oui Non (non licencié certificat médical obligatoire)
N° licence (licence) : _____ Club (club) : _____

Entourez votre choix ci-dessous:

Je postule au classement général du MulTriMan Loire en disputant les 3 épreuves (licence FFTri obligatoire)

Attention, limité à 300 participants

Inscription club (3 du même club minimum) :

Avant 13/05/08(*) **49** Euros. Après 13/05/08(*) **69** E

(*)Cachet de la poste faisant foi

Inscription Individuelle

Avant 13/05/08(*) **55** EUROS. Après 13/05/08(*) **75** E

Je participe au seul duathlon (+ de 18 ANS Licencié FFTri uniquement) :

Limité à 100 participants (si 300 inscrits au MTM Loire)

Licencié

Avant 13/05/08(*) **35** Euros. Après 13/05/08(*) **45** E

Non licencié (certificat médical obligatoire)

Avant 13/05/08(*) **45** Euros. Après 13/05/08(*) **60** E (tarif non définitif en attente du coût de la licence journée)

Je participe au seul Triathlon (à partir de cadet)

Limité à 100 participants (si 300 inscrits au MTM Loire)

Licencié

Avant 13/05/08(*) **20** Euros. Après 13/05/08(*) **25** E

Non licencié (certificat médical obligatoire)

Avant 13/05/08(*) **21** EUROS. Après 13/05/08(*) **26**E

Je participe au seul Aquathlon (+ de 18 ANS Licencié FFTri uniquement) :

Limité à 100 participants (si 300 inscrits au MTM Loire)

Licencié

Avant 13/05/08(*) **17** Euros. Après 13/05/08(*) **20**E

Je participe au seul Duathlon Avenir (Née de 2000 à 1995) :

Licencié Gratuit

Non licencié (certificat médical obligatoire) **Gratuit**

Nombre de personnes présentes au buffet de clôture du dimanche :

Ci-joint un chèque de: _ _ _ _ _ à l'ordre d'Iron Loire Organisation

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des épreuves du MulTriMan Loire(Règlement de la FFTri) et je m'engage à le respecter.

Lieu et date (date and place) : _ _ _ _ _

Signature de l'athlète (parents, si mineur)(signature) : _ _ _ _ _

Reglement du MulTriMan Loire

Le règlement en vigueur est celui de la FFTri : En dehors des points ci-dessous, il est fait application du cahier des charges de la FFTri. Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTri relative au drafting et au dopage.

- Dans le cas ou un athlète ne respecte pas le règlement, il s'expose à des sanctions qui sont notifiées aux concurrents par la présentation d'un carton qui peut-être de couleur jaune, noir ou rouge.

Carton jaune : Avertissement sans arrêt : il est appliqué dans le cas d'infraction fortuite et pouvant être corrigé ou en cas d'une règle sur le point d'être transgressée.

Stop and go : il permet à l'athlète de se remettre en conformité.

Carton rouge : La disqualification est appliquée quand : une règle est transgressée de manière évidente, une infraction ne peut être corrigée, un compétiteur refuse de se conformer aux injonctions de l'arbitre.

~ Il est impératif de respecter le code de la route ;

~ Il est interdit de recevoir une aide extérieure, sauf autorisation expresse d'un commissaire ou assistance médicale. Donc tout véhicule suiveur est interdit, sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.

~ Seul les arbitres officiels de la FFTri peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation. Les arbitres officiels sont habillés de tenue.

~ Le concurrent qui désire abandonner est tenu de porter son dossard aux commissaires officiels.

~ Les participants sont personnellement responsables de leur équipement. Le bonnet de bain numéroté fourni par l'organisateur est obligatoirement porté en natation par le compétiteur. Le dossard sera déplié et bien visible. Le dossard sera porté sur le dos sur le parcours vélo et devant pendant la course à pied. Le numéro de départ sera à fixer par le participant sur le casque et sur le vélo. **Il est interdit de nager avec le dossard**, celui ci sera mis après la natation dans la parc à vélo grâce à un élastique (fourni par l'organisation)

~ Les déplacements dans les parcs à vélo s'effectuent à pied. **Les vélos seront accrochés par les poignées de freins.**

~ Tout concurrent licencié auprès d'une fédération étrangère à la FFTri est avisé qu'il est tenu d'être assuré au titre de responsabilité civile.

~ Du fait de son engagement, le concurrent s'engage à prendre sous sa responsabilité tout accident de santé qui pourrait être la suite directe ou indirecte de cette épreuve et à ne rechercher en aucun cas dans le présent ou l'avenir la responsabilité des organisateurs en cas d'accident, de vol et/ou de maladie relative à cette épreuve.